



Le Saint-Siège

LETTRE DU PAPE PAUL VI À MGR AGOSTINO CASAROLI À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE À HELSINKI*

A Monseigneur Agostino Casaroli

Secrétaire du Conseil pour les Affaires Publiques de l'Eglise

En juin 1973, Nous avons voulu donner notre encouragement à une initiative qui, se présentant comme étant destinée à promouvoir le bien tellement souhaité et inestimable de la paix, était de grande importance, non seulement pour les peuples de l'Europe, mais pour toute la famille des nations. C'est bien dans cet esprit que Nous avons accueilli l'invitation adressée au Saint- Siège pour prendre une part directe, dans les formes qui lui sont propres, à la Conférence projetée sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la première phase se déroulait à Helsinki en juillet de la même année. Après les négociations laborieuses de Genève qui ont duré presque deux ans, on va maintenant procéder à la troisième phase avec la signature de l'Acte final au niveau de hauts représentants des Etats; elle aura lieu à Helsinki du 30 juillet au 1er août prochain. Nous avons décidé de vous charger d'y prendre part, en qualité de notre Délégué spécial.

En même temps Nous vous prions de bien vouloir porter notre salut et exprimer nos vœux aux très hautes personnalités des pays représentés à la Conférence et aux autres membres distingués des Délégations respectives, les assurant de l'importance que Nous attachons au travail accompli, comme aussi de la prière et des souhaits dont Nous accompagnons l'attente que la Conférence a suscitée d'une façon bien compréhensible. Cette Conférence se tient, peut-on dire, à un tournant de l'histoire millénaire du continent européen, histoire qui offre un caractère assurément singulier, aussi bien par l'étonnante abondance des richesses de l'esprit humain que par la densité d'événements significatifs.

Au sommet de cette histoire longue et souvent tourmentée, en vertu de la variété des apports que chaque peuple de ce continent, avec son génie propre, lui a conférée, l'Europe a un patrimoine idéal qui représente un héritage commun: celui-ci se base essentiellement sur le message chrétien, annoncé à toutes ses populations qui l'ont accueilli et fait leur; il comprend, en plus des valeurs sacrées de la foi en Dieu et du caractère inviolable des consciences, les valeurs de l'égalité et de la fraternité humaines, de la dignité de la pensée consacrée à la recherche de la vérité, de la justice individuelle et sociale, du droit conçu comme critère de comportement dans les rapports entre les citoyens, les institutions, les Etats.

C'est vers ce patrimoine, unique et indestructible, que Nous aimons tourner notre pensée comme vers une source de paix, au moment où les illustres représentants des Etats de l'Europe, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada vont se rassembler, côte à côte, dans ce cher pays de Finlande. Instruits par la tragique expérience de deux guerres épouvantables qui, allumées en Europe en l'espace de trente années, consumèrent comme dans un brasier tant de millions de victimes, dévastant des régions étendues et florissantes et entraînant dans la lutte fratricide beaucoup d'autres peuples non européens, ces représentants veulent établir une entente qui repose sur des principes clairs et fermes de droit international et mettre l'Europe - et le monde - à l'abri de la menace de nouvelles expériences de destruction et de mort, infiniment plus terrifiantes. En même temps, ils veulent tracer les lignes d'un début de coopération dans les divers domaines de l'activité humaine, de façon limitée mais concrète; ils espèrent ainsi qu'une telle coopération, en consolidant la paix, concourra à multiplier avec plus d'intensité les échanges des valeurs qui forment la force spirituelle de l'Europe.

La Papauté, tout en étant investie d'une mission religieuse ouverte sur l'universel, a toutefois son siège en Europe; par là même, elle est liée encore plus étroitement à l'histoire du continent. Aussi ne peut-elle s'empêcher de désirer ardemment que cette entreprise, poursuivie dans la fidélité aux engagements qui vont être signés, puisse produire des fruits prometteurs et tangibles. La reconnaissance de l'interdépendance de la sécurité entre les Etats, confiée aux engagements solennels du renoncement à l'emploi et à la menace de la force, du règlement pacifique des différends, de l'accomplissement en bonne foi des obligations internationales; la résolution de développer des relations mutuelles correctes et amicales, basées sur le respect de la souveraineté légitime et des droits qui doivent être reconnus à chaque pays, de sa réalité humaine, politique, culturelle, sociale, en même temps que sur le respect de la libre volonté de son peuple pour déterminer ses propres institutions; l'intérêt commun porté au développement de la coopération dans les domaines économique, scientifique, technique, social, culturel et humanitaire, tout cela suffirait par lui-même à donner le sens de l'engagement grave, délicat, difficile, dont veut s'inspirer la politique des Etats participants.

Nous disons des Etats, parce qu'ils sont la forme juridique des sujets des rapports internationaux, mais Nous voudrions viser plus précisément les peuples qui forment la réalité vivante des Etats leur raison d'être et le motif de leur action. Ces peuples, de langues et de traditions diverses, qui composent l'Europe plutôt qu'ils ne la divisent, regardent avec une attention anxieuse les affirmations solennelles qui vont être souscrites. Il y a des centaines de millions d'hommes et de femmes, jeunes et vieux, qui aspirent à vivre des rapports toujours plus sereins, plus libres, plus humains, c'est-à-dire à jouir de la paix dans la justice; ils désirent certainement se sentir rassurés par la garantie de la sécurité de chaque Etat, mais ils sont tout autant encouragés par la réaffirmation du respect des droits légitimes de l'homme et de ses libertés fondamentales. Parmi ces droits, le Saint-Siège se réjouit de voir soulignée de façon spécifique la liberté religieuse, tandis qu'il considère avec un intérêt non moins grand les chances de protection et de croissance humaine que de telles libertés signifient pour les individus, les communautés, les migrants, les groupes ethniques, les minorités nationales, les populations de toute région.

A juste titre on a pris particulièrement en considération la possibilité de faciliter les mouvements et les contacts entre les personnes et les institutions ou organismes. Puissent les personnes qui se déplaceront ainsi plus librement pour se rencontrer d'un pays à l'autre de l'Europe être toujours porteuses d'un message vivant et persuasif d'amitié et de paix, symbole et gage de la paix et de l'amitié entre leurs pays! La paix en Europe, et la paix entre l'Europe et le monde entier! Considérant leurs responsabilités historiques et celles qu'ils ont actuellement dans le contexte international, les pays

d'Europe et, avec eux, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, se déclarent conscients du lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité en Europe et celles du monde, avec une considération spéciale pour le bassin méditerranéen; ils réaffirment aussi leur engagement de contribuer à résoudre, dans un esprit de vraie solidarité, les grands problèmes d'interdépendance et de coopération qui hantent la vie de la communauté internationale.

Tels sont nos espoirs, tels sont les souhaits que Nous formons, au nom de Dieu, en vertu de la sollicitude que Nous portons dans notre cœur pour la paix et pour la réconciliation entre tous les peuples.

Du Vatican, le 25 juillet 1975.

PAULUS PP. VI

*AAS 67 (1975), p.477-480;

Insegnamenti di Paolo VI, vol. XIII, p.791-794;

ORf n.32 p.1, 2;

La Documentation catholique, n.1682 p.757-758.